



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE  
20, avenue des Rives du Lac - 70000 VAIVRE-ET-MONTOILLE  
Tél. : 03.84.77.00.00. - Télécopie : 03.84.77.00.01  
e-mail : contact@sied70.fr

**DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX N°D 4293 /D 4294  
SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Articles L113-5 du Code de la voirie routière, L323-1 du Code de l'énergie, L421-4 et R421-9 du Code de l'urbanisme,  
Article II-2 du décret n°2011-1697 du 1<sup>er</sup> décembre 2011 relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et  
des autres réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que sauf opposition ou observation de votre part formulée dans le délai de 21 jours à compter de la présente demande, nous ferons exécuter les ouvrages faisant l'objet du présent dossier, selon les prescriptions techniques et les règlements de voiries en vigueur. En outre, dans le cadre de la loi 93-1418 du 31 décembre 1993, nous vous demandons de nous indiquer les éventuels problèmes prévisibles d'hygiène et de sécurité pendant le futur chantier ou lors de l'exploitation ultérieure des futurs ouvrages.

**A) RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :**

Désignation des travaux : Renforcement et Extension du réseau concédé d'électricité au lieu-dit "Les Laverottes"

Département : HAUTE-SAONE

Commune : PENNESIERES

Concession du projet, date : SIED 70 -10/12/1996

Concessionnaire actuel : SICAE de Ray-Cendrecourt

Concession de la canalisation existante : Distribution publique

Ces travaux concernent :

- la voirie nationale :
- la voirie départementale :
- la voirie communale :
- le domaine privé :

Numéro(s)<sup>1</sup>

RN 57 de Besançon à  
Metz

**C) SERVICES CONSULTES :**

- SIED 70
- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département de la Haute-Saône
- Direction Interdépartementale des Routes Est
- SICAE
- FRANCE TELECOM
- Commune de PENNESIERES
- D.S.T.T. UT70 VESOUL
- Chambre d'Agriculture de la Haute-Saône
- Direction Départementale des Territoires
- Service départemental de l'architecture et du patrimoine
- authoison

Fait à Vaivre-et-Montoille le  
Pour le SIED 70

# **NOTICE DE PRESENTATION**<sup>i</sup>

Commune de PENNESIERES

D 4293 / D 4294 - Renforcement et Extension du réseau concédé d'électricité au lieu-dit "Les  
Laverottes"

## **1) Analyse de l'état initial du site**

La commune de PENNESIERES, de type rurale, se situe à environ 16 km au Nord de Vesoul.  
La zone des travaux se situe sur la route nationale n°57.

La commune de PENNESIERES présente les caractéristiques particulières suivantes au titre de la législation sur les sites et monuments historiques :

- Cimetière (Arrêté du 03/08/2004)
- Fontaine-Lavoir (Arrêté du 03/08/2004)

## **2) Justifications des travaux**

Les travaux de renforcement et d'extension du réseau concédé d'électricité, pourront consister en :

### **a) Renforcement du réseau concédé d'électricité**

- La démolition du poste de transformation existant sur la commune d'AUTHOISON ;
- la dépose d'environ 200 mètres de lignes aériennes à haute tension 20 kV et d'environ 25 mètres à basse tension ;
- l'installation d'un poste de transformation en cabine basse aux abords des futurs logements et ses raccordements souterrains aux réseaux existants d'électricité à haute tension de catégorie A long d'environ 200 mètres et basse tension.

### **b) Extension du réseau concédé d'électricité**

- une extension souterraine du réseau concédé d'électricité longue d'environ 70 mètres jusqu'au droit des futurs logements ;
- la réalisation d'un génie civil de télécommunications afin de prévoir la possibilité de la desserte en souterrain des logements au réseau filaire.

## **3) Justifications relatives à la sécurité des personnes et des biens et à la protection de l'environnement**

La mise en souterrain du nouveau réseau permet de réduire au maximum l'impact visuel et garantit au maximum la sécurité des personnes.

Les travaux projetés respecteront les normes en vigueur, notamment l'arrêté (NOR : ECOI0100130A) du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique et seront réalisés suivant les règles contenues notamment dans la publication UTE C18-510 (recueil d'instruction générale de sécurité d'ordre électrique).

---

<sup>i</sup> Article II-2 du décret n° 2011-1697 du 1<sup>er</sup> décembre 2011